



## **MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL GENERAL**

### **RELATIF A LA RENOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères générales et Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre pour approbation le montant d'investissement de 8.5 millions de francs pour la rénovation de la piscine municipale de Martigny.

#### **1 Préambule**

La piscine est un lieu très apprécié et très fréquenté par les Martignerains, les gens de la région ainsi que par les touristes séjournant en Ville ou dans les environs. En l'année 2022, sa fréquentation a explosé tous les records avec un nombre de visiteurs atteignant les 85'000 sur une période de 4 mois. La moyenne de ces dix dernières années était de 50'000 visiteurs par an.

Pourtant, comme les piscines de Sion et Monthey dernièrement rénovées, cette infrastructure de 70 ans est vétuste et doit impérativement subir une cure de jouvence.

#### **2 Bref historique**

La piscine municipale de Martigny a été construite en 1955 sous la présidence de Marc Morand. Son auteur est le célèbre ingénieur civil fribourgeois Beda Hefti qui a construit de magnifiques piscines en Suisse. Selon les mots d'Edouard Morand, « c'était la plus belle piscine de ce temps-là en Suisse romande ».

En 1999, des transformations ont été menées par les architectes Marc Vouillamoz et Thomas Coquoz pour l'agrandissement de la buvette, la création du kiosque et la rénovation des sanitaires et douches.

En 2005, le bureau d'ingénieur CERT est intervenu pour réaliser le bassin non-nageur et son toboggan.

#### **3 Etat des lieux**

En 2020, un audit technique a été commandé à M. Urs Richli du bureau spécialisé O-conseil à Vevey.

Les conclusions de cet audit sont les suivantes :



*« La piscine est vétuste et ne correspond plus aux normes de fonctionnement actuelles. Toutes les parties de l'installation (bassin, plages, pédiluves, douches, conduites, filtration) sont vieilles et méritent rénovation. Il n'est pas judicieux d'investir de manière conséquente sur une seule partie de l'infrastructure sans avoir une vision de son état futur.*

- L'hydraulicité du bassin est mauvaise
- Avoir deux circuits d'eau avec deux filtrations n'est pas rationnel
- Le bassin non-nageurs est chauffé au gaz (non renouvelable)
- Les installations de filtration sont désuètes (d'origine, 1953, plus de pièces de rechange, difficile à exploiter), il manque une préfiltration
- La consommation d'eau est très importante (fuites)
- Les deux circuits manquent d'une récupération de la chaleur de l'eau remplacée
- Le bassin nécessite annuellement de coûteux travaux de réfection (résines)
- Selon la norme SIA 385/9, la prise de l'eau de mesure devrait se trouver dans les bassins
- Il n'y a pas de commande/régulation de la piscine et les consommations électriques sont importantes

Pour compléter l'analyse purement technique du bureau O-Conseil, diverses séances de travail et visites sur place ont été organisées par les services techniques pour écouter les remarques et propositions d'amélioration du fonctionnement et de l'exploitation de l'infrastructure.

Ont participé à ces séances :

- M. Olivier Rey, responsable des garde-bains
- M. Laurent Werder, responsable technique de la piscine
- Mme Karin Hauser, responsable du Service des Sports
- M. Maurin Turrian, président du Martigny Natation
- M. Fred Delez, gérant de la buvette
- Mme Florence Meister, membre de la Commission des Sports, Conseil général

Sur la base de ces constatations et des propositions faites par les utilisateurs, le conseil municipal a décidé de préparer un projet de rénovation de la piscine municipale garantissant la continuité de l'exploitation.

Pour ce faire, des mandats d'études ont été donnés à un bureau d'architectes ainsi que différents bureaux techniques afin de préparer un projet

De plus, Sinergy a analysé le projet de rénovation sous l'angle énergétique et ce dernier répond aux exigences légales. Le canton a également été consulté pour des préavis.

## **4 Descriptif du projet de rénovation**

### 4.1 Travaux préparatoires

Le projet prévoyant un terrassement important pour le nouveau pavillon et son sous-sol, des fouilles archéologiques ont été réalisées en collaboration avec le canton.

### 4.2 Travaux de démolitions

L'ensemble des éléments actuels pour le traitement de l'eau et de filtration seront démontés et évacués tout comme la pataugeoire et les 3 petits édifices situés contre les voies du TMR.



#### 4.3 Travaux de rénovation

Le bassin principal sera doublé en inox ce qui permettra d'en assurer l'étanchéité et lui donnera une durée de vie estimée à 50 ans avec peu voire pas d'entretien. De plus, cela permettra la mise en place d'une isolation thermique et une parfaite distribution de l'eau intégrée dans le fond. Malgré cette surépaisseur, le niveau de l'eau qui est ramené au niveau des plages actuelles avec un système de cunette de déversement à créer permettra de préserver la même profondeur utile du bassin.

Derrière le mur du bassin côté voies TMR, une fosse pour ranger les 6 lignes d'eau sera créée et une couverture recouvrant partiellement le bassin (6 lignes d'eau) trouvera sa place dans un volume à l'arrière du puit des lignes d'eau.

Les pédiluves et douches d'entrée au bassin seront mis aux normes et raccordés à un réseau d'eau indépendant.

Le plongeur est conservé dans son état actuel, le doublage du bassin et la modification de la surface de l'eau permettent d'en améliorer la sécurité.

#### 4.4 Nouvelles constructions

Un pavillon en bois, simple et non-chauffé, posé sur une dalle en béton avec un sous-sol partiel, sera implanté à la limite sud-ouest du terrain. Il regroupera les locaux de l'exploitation, les locaux techniques, le bassin tampon et tout le traitement de l'eau pour l'ensemble des bassins ainsi que des locaux pour les gardiens et des surfaces dévolues au public soit des casiers, des WC et des douches.

Le bassin pour enfants sera reconstruit afin qu'il réponde aux normes actuelles et aux attentes des utilisateurs. Le bateau pirate très apprécié sera conservé.

#### 4.5 Bâtiments existants, entrée, restaurant et aménagements extérieurs

L'ensemble des bâtiments sont conservés en l'état. Le déplacement du système de filtration existant libèrera des espaces pour l'exploitation du restaurant et quelques légers travaux d'amélioration dans les vestiaires seront réalisés. L'entrée actuelle est conservée et est équipée d'un système de contrôle Skidata dans le cadre de travaux réalisés également au bassin du Manoir et faisant partie d'un autre budget déjà engagé courant 2023.

Les arbres, les plantations et les pelouses sont préservés au maximum et l'ensemble est remis en état à la fin des travaux de rénovation.

### **5 Coût estimé du projet de rénovation**

Comme tout projet de rénovation, les plans et détails définitifs pourraient évoluer au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Néanmoins, un devis a été élaboré par les architectes Schaer et Saudan en date du 07.09.2023.

Il comprend l'ensemble des travaux décrit sous le point 4 du présent message et il se monte à Fr. 8'500'000.- TTC.

Au vu des fluctuations possible, notamment pour les éléments des installations techniques et du doublage inox pour le bassin, le conseil municipal sera particulièrement attentif au suivi des coûts et s'ils devaient évoluer à la hausse lors de la rentrée des soumissions, le projet de rénovation sera ajourné avant le début des travaux (hors travaux préparatoires) et le conseil général en sera informé.

Le Conseil municipal entend prélever CHF 5'500'000.- de la provision constituée par le passé pour le développement des zones économiques et touristiques. Cette opération



permet de financer, de manière comptable uniquement, une partie de cette rénovation et n'influence pas le besoin en trésorerie nécessaire.

## 6 Planning envisagé

Fouilles archéologiques	octobre 2023 - mars 2024
Validation par le Conseil général	5 décembre 2023
Mise à l'enquête déposée	fin 2023
Autorisation de construire	février 2024

Durée des travaux en deux étapes sur deux saisons, l'objectif étant que la piscine reste exploitable en tout temps, avec une surface réduite.

Sous réserve de la durée de traitement des oppositions et des recours éventuels.

## 7 Proposition

Au vu de ce qui précède, nous prions le Conseil général de bien vouloir approuver la décision du Conseil municipal du 31 octobre 2023 à savoir de :

- Valider un crédit d'engagement de **CHF 8'500'000.- TTC** pour le projet de rénovation décrit ci-dessus
- Autoriser le Conseil municipal à recourir aux emprunts nécessaires à ce financement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères générales et Conseillers généraux, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Secrétaire

Olivier DELY

La Présidente

Anne-Laure COUCHEPIN VOUILLOZ

Martigny, le 31 octobre 2023